

Vendredi 19 juillet 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Jeux Olympiques 2024 à Marseille Prêts pour vivre des moments exceptionnels

Pour la première fois de son histoire, Marseille accueille pendant 20 jours les Jeux Olympiques. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est celle qui accueille le plus d'épreuves hors Île-de-France. Du 24 juillet au 8 août 2024, les visiteurs et habitants de Marseille pourront vibrer au rythme des épreuves de voile et de football, qui auront respectivement lieu sur les sites de la Marina de Marseille et du stade de Marseille.

Les Jeux Olympiques à Marseille c'est :

- **12 jours de régates de voile, du 28 juillet au 8 août**, 330 athlètes présents de 65 nations. 150 000 spectateurs sont attendus au Parc Olympique de la Marina de Marseille, soit 12 500 par jour,
- **10 matchs de football du 24 juillet au 6 août**, dont le premier match de l'équipe de France, avec Thierry Henry, qui donnera le coup d'envoi des épreuves olympiques à Marseille à 2 jours de la cérémonie d'ouverture officielle. Le 5 août, le stade de Marseille accueillera une demi-finale masculine et le lendemain une demi-finale féminine.

**A cinq jours du match France-États-Unis, l'État (préfecture de département et préfecture de police des Bouches-du-Rhône, préfecture maritime de la Méditerranée), la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Paris 2024 sont prêts pour accueillir des milliers de personnes.**

Depuis de nombreux mois, l'ensemble des partenaires travaillent conjointement pour que ces épreuves sportives, en mer et sur terre, se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité, avec deux objectifs principaux : que l'organisation soit exemplaire et que Marseille revive une grande fête populaire, comme lors de l'arrivée de la Flamme olympique le 8 mai dans le Vieux-port de Marseille.

## UNE ORGANISATION EXEMPLAIRE

### 1/ LA SÉCURITÉ SUR TERRE ET EN MER

La sécurité sur terre et en mer au sein des sites olympiques et à Marseille est une priorité pour la réussite des Jeux, et fait l'objet d'une forte mobilisation du comité d'organisation Paris 2024 et des services de l'État.

- **Un dispositif de sécurité civile renforcé sur Marseille**

Depuis de nombreux mois, le travail mené par le préfet de département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les forces de santé et de secours (Bataillon de marins-pompiers de Marseille, Agence régionale de santé, établissements de santé), permet d'assurer, dans les meilleures conditions, le secours aux personnes à l'intérieur des sites olympiques et à Marseille.

Depuis 2023, la préfecture de département organise et coordonne très régulièrement des exercices de gestion de crise au sein des sites olympiques et à Marseille afin de répondre à la survenance d'une multitude de risques.

Le renforcement du dispositif opérationnel habituel sur Marseille, notamment l'augmentation des effectifs du Bataillon de marins-pompiers, permettra :

- de faire face à l'augmentation de l'activité courante liée à la forte fréquentation à Marseille,
- de prendre en compte le risque de départ de feux propre à la période estivale
- de garantir une réponse adaptée sur le volet santé et secours sur les sites olympiques.

Durant l'intégralité des épreuves olympiques, sous l'autorité du préfet de département, la cellule de crise de la préfecture de département sera activée (centre opérationnel départemental) et assurera une réponse adaptée à tout type de risque. Le centre opérationnel départemental sera de manière permanente en lien avec les postes de commandement de Paris 2024 et celles des préfectures de police et maritime.

- **La sécurité et l'accessibilité des sites olympiques seront assurés**

Depuis plusieurs mois, afin que les épreuves sportives et les festivités se déroulent en toute sécurité, le préfet de département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les collectivités et le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), sont mobilisés pour accompagner Paris 2024 dans la sécurisation des sites olympiques à Marseille. Le dispositif de sécurité, validé par les services de l'État, permettra le bon déroulement des festivités au sein des sites.

La commission de sécurité se déplacera, avant le début des JO, sur les sites ouverts au public (Stade de Marseille, marina de Marseille et Club 2024) pour s'assurer que les installations mises en place soient conformes à la réglementation et que le public n'encourt aucun risque. Une attention particulière sera portée aux animations mises en place sur les parvis du stade de Marseille, de la Marina de Marseille et du Club 2024.

**L'accessibilité des sites olympiques aux personnes en situation de handicap a largement été pris en compte par les organisateurs.**

Les lieux d'épreuves, de vie et de convivialité ouverts pendant cette période olympique s'inscrivent dans une démarche inclusive prenant en compte les différents handicaps : Aménagements accueillant le public lors des épreuves de voile, Club 2024 de la Ville de Marseille sur les plages du Prado et ses ateliers sportifs, l'ensemble des organisateurs ont intégré l'accessibilité dans la conception de leurs projets.

- **Des moyens exceptionnels partout dans le département pour assurer la sécurité des Jeux Olympiques et de l'été 2024**

Les renforts accordés à l'occasion des Jeux Olympiques, conjugués au dispositif estival prévu dans le département, permettent de déployer un plan global de sécurité, capable de protéger à la fois les lieux de fréquentation touristique des Bouches-du-Rhône, de garantir la sécurité quotidienne des habitants à Marseille et celle des sites olympiques, comme des lieux fréquentés par les visiteurs. Les renforts octroyés par le ministre de l'Intérieur et les forces de l'ordre dont les congés ont été restreints tout au long de l'été permettent d'être deux fois plus présents par rapport à un été habituel. Grâce à ce sacrifice des policiers et des gendarmes, tous les habitants du département bénéficient d'une sécurité renforcée cet été.

**2 x plus de policiers et gendarmes** qu'un été habituel dans les Bouches-du-Rhône.

**4 x plus de militaires** de la mission Sentinelle à Marseille, comme dans les Alpilles et autres sites touristiques.

**100 policiers** affectés spécifiquement **aux plages et à leurs abords du Nord au Sud de Marseille.**

Un **renfort de 60 gendarmes** en zones rurales, notamment :

+ **4 gendarmes à la Sainte-Victoire.**

+ **8 gendarmes à Carry le Rouet.**

+ **6 gendarmes à Cassis.**

+ **4 gendarmes aux Saintes-Maries-de-la-Mer.**

+ **4 gendarmes à cheval et vélo dans le Parc des Alpilles.**

**Des unités spécialisées patrouilleront dans les transports : le service de sécurité des transports de la police nationale sera renforcé du groupe de sécurité des transports de la gendarmerie, en coordination avec les moyens de la mission Sentinelle, de la police municipale et des services de transport (SNCF et RTM).**

**Concernant la sécurité des épreuves olympique en particulier**, en complément, la préfecture de police des Bouches-du-Rhône, en concertation avec ses partenaires, a mis en place un dispositif de sécurité poursuivant trois objectifs :

- ➔ Assurer le déroulement des épreuves, la venue des athlètes et l'accueil des visiteurs dans de bonnes conditions.
- ➔ Lutter contre la délinquance pour assurer la tranquillité des Marseillais et des visiteurs.
- ➔ Anticiper et prévenir la menace terroriste.

Un plan opérationnel, air, terre, mer, 7 jour sur 7, est déployé aux abords des sites olympiques et dans les secteurs de fréquentation des Marseillais et visiteurs : lieux de résidence et d'entraînement des athlètes, centre-ville de Marseille, sites touristiques, aéroport, gares et moyens de transports... **Les policiers de la direction interdépartementale de sécurité continueront de répondre aux tâches et missions de sécurité comme habituellement.**

**Jusqu'à 1 400 policiers et gendarmes par jour** seront mobilisés à Marseille notamment les jours de match.

**Policiers de voie publique, police aux frontières, raid, équipes cynophiles, lutte anti-drones, service interdépartemental de sécurité des transports en commun, gendarmerie maritime...**

**5 compagnies de CRS et escadrons de gendarmerie mobile** viendront en renfort, pour compléter des dispositifs spécifiques de la police et de la gendarmerie qui déploieront de multiples moyens: pédestres, équestres, cynophiles, cyclistes, nautiques et RAID. **Ces 5 unités pourront être affectées aux sites olympiques, au centre-ville comme aux quartiers concernés par les trafics.**

**Un dispositif dans le centre-ville de Marseille H24, 7/7.**

**Des patrouilles des militaires de la mission Sentinelle** présentes sur les sites olympiques et dans les lieux touristiques.

**210 militaires de l'armée de l'air et de l'Espace** pour assurer la sécurité aérienne.

**2 commissariats mobiles** à la Gare Saint-Charles et aux abords des sites olympiques.

**+ de 20 policiers étrangers** (européens et américains) en renfort et notamment des équipes de lutte antidrones.

## **EN DÉTAILS**

- Pour l'ensemble des sites olympiques, **une inspection de sécurité est réalisée par des équipes cynophiles et le détachement central interministériel d'intervention technique pour prévenir les risques NRBC-e** (Nucléaire Radiologique Biologique Chimique Explosif).
- **Dans les transports en commun, la présence des forces de sécurité intérieure sera renforcée durant toute la période à l'aéroport et dans les gares, bus, tramways et métros par les services de police spécialisés** (service interdépartemental de sécurisation des transports en commun de la DIPN et police aux frontières) mais également par la présence à Marseille du groupe de sécurité dans les transports de la gendarmerie nationale, en renfort des policiers. **Ces moyens exceptionnels seront déployés jour et nuit en coordination avec les moyens de la mission Sentinelle, de la police municipale et des services de transport (SNCF et RTM).**
- **Dans le centre-ville, deux commissariats mobiles** seront déployés pour enregistrer des plaintes et renseigner les passants si besoin. L'un sera positionné alternativement à la Marina et au stade les jours de match et l'autre à la gare Saint Charles.
- Sur les axes routiers, les forces de l'ordre multiplieront les contrôles ciblés afin de lutter

efficacement contre les comportements dangereux sur les routes.

- Un dispositif littoral, déployé du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre mobilise une centaine de policiers, spécifiquement affectés aux plages et à leurs abords, en complément des moyens dédiés aux jeux-olympiques.
- Pour assurer la sécurité aérienne, des zones d'interdiction temporaire ('Marina' puis 'Canebière') sont créées **pour interdire le survol d'aéronefs au-dessus de Marseille**. Des moyens de lutte anti drones des forces de sécurité intérieure et des moyens militaires seront déployés pour faire respecter ces mesures.

### Les moyens de police administrative

- Un arrêté réglementant le transport, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques sera pris sur la commune de Marseille pendant la durée des Jeux. D'autres mesures réglementaires seront prises aux abords de la Marina et du Vélodrome les jours de matchs, ainsi qu'aux abords des lieux de célébrations.
- Des autorisations de captation et de transmission d'images seront accordées aux forces de sécurité intérieure au-dessus d'un certain nombre de sites, comme ceux olympiques, pour permettre la sécurité des rassemblements, prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et anticiper la menace terroriste.

### Les épreuves de football au stade de Marseille

- Les jours de matchs, outre le périmètre de sécurité déployé par l'organisateur pour le contrôle des billets, la préfecture de police des Bouches-du-Rhône a pris plusieurs mesures réglementaires : périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont règlementés afin d'assurer la sécurité face à la menace terroriste, interdiction de vente de boissons à emporter dans des contenants en verre, et interdiction de manifestation aux abords directs du stade.
- Les jours de match, la police nationale mettra un œuvre un dispositif de sécurité conséquent faisant intervenir des types d'unités complémentaires les unes des autres :

- Renforts CRS
- Brigade anti-criminalité.
- Section d'intervention rapide.
- Brigade équestre.
- 26 points de circulations seront sécurisés.
- RAID.
- Lutte anti-drone.
- Brigades cynophiles.

- Les abords du stade feront l'objet d'un plan de circulation et de stationnement spécifique, dans l'objectif de fluidifier les flux de spectateurs et de les protéger. **Le Boulevard Michelet sera fermé, entre l'allée Ray Grassi et la rue Jacques Picon uniquement les jours de match, 5h00 avant le début de l'épreuve.** La contre-allée en direction de Mazargues restera ouverte tout comme la rue Raymond Teisseire.
- La sécurité sera assurée dans les airs, avec des moyens de lutte anti drone déployés à chaque match.

## Aux abords de la Marina olympique

Outre la gestion de la sécurité du site par l'organisateur la préfecture de police a déployé des moyens exceptionnels afin de sécuriser le site tout en faisant en sorte que le spectacle puisse être apprécié dans de bonnes conditions.

**Un dispositif de police exceptionnel et ininterrompu de la Marina à la Pointe rouge** en passant par les plages du Prado permettra de patrouiller jour et nuit, de lutter contre la délinquance, de gérer la circulation, d'être un point de contact visible pour les personnes qui rencontreraient des questions de sécurité et d'intervenir sans délai en cas de problème.

### Les forces municipales de police et de secours mobilisées

Les forces municipales de police et de secours seront mobilisées afin de contribuer à la sécurité de toutes et tous lors des épreuves olympiques. Ce dispositif est mis en œuvre grâce à un travail commun des préfets, des services de sécurité, des services de l'État et des collectivités territoriales.

Les différentes brigades de la police municipale, dont la brigade maritime, seront pleinement mobilisées pour ces 3 semaines olympiques.

- **La sécurité en mer**

Pour que les épreuves de voile des Jeux Olympiques se déroulent dans des conditions sécuritaires optimales, une organisation spécifique est nécessaire. Dans cette optique, la préfecture maritime de la Méditerranée réglera temporairement les usages dans la rade Sud de Marseille de 10 h à 20 h, tout en offrant des solutions alternatives limitant les contraintes sur les différentes activités nautiques. Cette réglementation a été définie en concertation avec tous les acteurs publics et privés concernés (État, collectivités, acteurs socio-économiques, usagers).

Pour remplir ses missions de sécurité et de sûreté en mer lors de cet événement, le préfet maritime s'appuiera sur l'ensemble des administrations concourant à l'action de l'État en mer (AEM). Il les mettra en œuvre au sein d'un dispositif particulier de sûreté maritime (DPSM) inter-administrations qui agira sous son autorité afin de :

- Répondre aux différentes urgences (accident, pollution, incendie, etc.),
- Assurer la sécurité et faire face aux diverses menaces à l'égard des athlètes, des accompagnants et de l'ensemble des participants,
- Garantir le bon déroulement de l'évènement en réglementant les pratiques sur le plan d'eau, dans un esprit de conciliation de tous les usages.

À l'occasion des épreuves de voile des JO, plus d'une cinquantaine d'unités des diverses administrations seront présentes en mer et dans les airs pendant les périodes d'activation des zones concernées. L'ensemble de ce dispositif sera coordonné depuis un poste de commandement local, sous l'autorité du préfet maritime, en lien avec le comité d'organisation des JO et les préfectures de police et de département des Bouches-du-Rhône.

Afin de soutenir les forces de l'ordre et d'assurer la sécurité des grands événements qui se déroulent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

participe activement au renforcement de la sécurité de la bande littorale pour la période 2024-2025, et en particulier de la zone maritime qui accueillera les épreuves de voile. Ainsi, pour les JO 2024, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a acquis une vedette maritime, de la marque Sillinger gamme 950 Rafale, pour la Police nationale dans les Bouches-du-Rhône. Une deuxième vedette maritime est également prévue dans le Var, et pourra être déployée, en cas de besoin, pour les JO.

## 2/ UNE OFFRE DE MOBILITÉ RENFORCÉE

- **Durant l'intégralité de la période olympique à Marseille, l'offre de transport sera renforcée par la Régie des transports métropolitains (RTM) ainsi qu'en région.**

La Métropole est chargée du transport public des spectateurs vers les sites de compétition. Dans cette optique, avec la RTM, l'institution mobilise tous les partenaires autour d'un plan de mobilité unique, rendant ainsi l'ensemble des sites de compétitions accessibles en transports en commun, garantissant des déplacements fluides, cadencés et sécurisés. Pour que la fête soit belle, l'offre de métro sera augmentée du 15 juillet au 11 août 2024, des bus supplémentaires seront ajoutés sur les lignes 19 et 83 desservant les sites olympiques. Le paiement sans contact va permettre plus de fluidité sur l'ensemble du réseau.

Le tarif des billets de métro et de bus ne sera pas augmenté pendant les Jeux Olympiques. Du 24 juillet au 8 août, aucune fermeture de ligne de métro n'est prévue, et les horaires d'ouverture du métro sont prolongés jusqu'à 00h30, avec une possibilité d'extension possible en cas de match prolongé.

Pour permettre aux nombreux visiteurs attendus de se rendre sur les différents sites olympiques à vélo, la Métropole a étendu le réseau cyclable marseillais. Plus de 3 km de pistes bidirectionnelles ont notamment été créés du côté du Pharo, permettant de relier le Vieux-Port à la plage des Catalans via le boulevard Charles Livon, et sur la célèbre Corniche Kennedy, pour rejoindre la Marina olympique lors d'une sublime balade avec vue mer. La cité phocéenne compte ainsi actuellement 197 km de piste cyclable.

- **Des déplacements sécurisés et accessibles à tous**

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap lors des Jeux Olympiques, la Métropole a équipé trois nouvelles stations de métro d'un ascenseur jusqu'aux quais : Saint-Charles, Rond-Point du Prado et Vieux-Port. Elles s'ajoutent aux six autres déjà accessibles : La Blancarde, Louis Armand, Saint-Barnabé, La Fourragère, Sainte-Marguerite et Capitaine Gèze. Progressivement, le métro devient accessible à tous les voyageurs. Le renforcement du nombre d'agents en stations, la couverture 4G sur l'ensemble du métro, le bouton « RTM alerte » disponible en cas de danger sur smartphone et la présence de visiophones en plusieurs langues contribuent à améliorer la sécurité des voyageurs.

Les modes actifs ne seront pas en reste avec 2 000 vélos à assistance électrique en libre-service, des aménagements cyclables sécurisés et des espaces piétons parfaitement encadrés.

Un espace de stationnement vélos et trottinettes gardienné et gratuit ainsi qu'une zone de free floating seront mis en place.

- **Une offre de transports renforcée entre Marseille et Nice**

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur mettra en place des TER Zou ! supplémentaires les soirs de compétition olympique de football, entre Marseille et Nice, afin que les habitants de la région puissent rentrer chez eux en toute tranquillité.

### **3/ RENFORCEMENT DES INSTALLATIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUES**

- **Fontaines à boire, sanisettes publiques et bornes de tri complémentaires**

Les équipes métropolitaines de la voirie et de la propreté sont également pleinement mobilisées pour préparer les Jeux. Les agents déploient notamment 150 fontaines à boire à Marseille ainsi que des fontaines réfrigérées à haut débit (Vieux-Port de Marseille, stade Vélodrome, plages du Prado...). 12 stations de métro sont actuellement équipées de fontaines à eau : La Rose, Sainte-Marguerite Dromel, Timone, Estrangin, Vieux-Port, Réformés, Joliette, Gèze, Castellane, Saint-Charles, Rond-Point du Prado et Noailles. 38 sanisettes publiques gérées par la Métropole offrent également un point d'eau potable aux usagers.

Des bornes de tri complémentaires sont également installées pendant toute la durée des compétitions, pour faciliter le recyclage. Au total, 12 points d'apport volontaire, 56 abri-bacs et 17 corbeilles compactrices seront déployés, plus particulièrement dans les zones peu équipées, et à proximité des transports publics. La Métropole invite ainsi tous les citoyens à partager un espace public plus agréable et plus responsable.

### **4/ LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION**

- **Les restrictions de circulation et de stationnement seront limitées aux abords du stade de Marseille**

Aux abords de la Marina de Marseille, notamment le long de la corniche John Fitzgerald Kennedy, aucune restriction de circulation n'est prévue.

Comme c'est le cas lors des jours de match à Marseille, les restrictions de circulation concernent, uniquement les jours d'épreuves de football, les abords du stade de Marseille.

Le boulevard Michelet, quant à lui, sera fermé à la circulation 5 heures avant le début de chaque match, et jusqu'à 4 heures après la fin du match.

La Ville de Marseille, en lien avec Paris 2024 et le comité d'organisation de Paris 2024, a informé, dès le mois de juin, les riverains des restrictions de circulation et de stationnement.



## UNE FÊTE POPULAIRE A MARSEILLE

- **Le Club 2024 : un espace festif gratuit pour profiter des Jeux Olympiques**

La Ville de Marseille a décidé de transformer les plages du Prado, sur le site de la "Mer de sable", à proximité de la Marina Olympique, en un lieu de fête et de rassemblement : le Club 2024.

Du mercredi 24 juillet au dimanche 11 août 2024, le Club 2024 deviendra le cœur battant de l'été sportif marseillais, offrant une programmation riche et diversifiée. Ce lieu de retransmission des épreuves olympiques permettra aux Marseillaises et Marseillais, ainsi qu'aux visiteurs, de vivre les Jeux Olympiques dans une ambiance festive et conviviale. Le Club 2024 sera ouvert tous les jours de 10h à 23 h et l'accès sera gratuit pour tous les publics.

### PLUS D'INFORMATIONS

Site internet de la préfecture de département et de police : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeux-Olympiques-2024/JO-2024>

Site internet de la préfecture maritime : <https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/>

Site internet de la Ville de Marseille et FAQ : <https://www.marseille.fr/jeux-2024>

Site internet de la Région Sud : [www.maregionsud.fr/jo-2024](http://www.maregionsud.fr/jo-2024)

### CONTACT PRESSE

Préfecture de département : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr) / 04 84 35 40 00

Préfecture de police : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

Préfecture maritime Méditerranée : [premar-mediterranee.communication.fct@intradef.gouv.fr](mailto:premar-mediterranee.communication.fct@intradef.gouv.fr)  
[prearmed.communication@gmail.com](mailto:prearmed.communication@gmail.com) 04 22 42 18 29 / 06 82 56 10 78

Ville de Marseille : [presse@marseille.fr](mailto:presse@marseille.fr) / 06 32 28 93 71

Métropole Aix-Marseille Provence : [presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr) / 04 91 99 79 74

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr) / 04 91 57 51 64